

Un refondation sans fondement !

Le projet de décret sur les rythmes scolaires a reçu un avis largement négatif au Conseil supérieur de l'Éducation, avec seulement 5 voix pour, 23 contre, 30 abstentions et 14 refus de vote. Précisons qu'aucune organisation syndicale des personnels n'a voté pour ce projet !

Des mesures urgentes pour l'École !

Pour SUD Éducation, une réforme des rythmes scolaires est inséparable d'une amélioration des conditions d'accueil, d'enseignement des élèves et des conditions de travail de l'ensemble des personnels, dans le cadre d'un service public défini nationalement avec l'objectif d'une école émancipatrice. Elle ne peut être dissociée d'une réflexion de fond sur l'École mais aussi sur la société et les conditions de vie et de travail des parents.

Nous ne retrouvons pas ces principes dans le projet de décret.

Pour les élèves nous ne voyons pas d'amélioration sensible.

Avec une durée journalière de classe à peine réduite, les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), 5 jours de classe, les semaines seront encore plus fatigantes pour les enfants... Cette organisation ne réduira pas les difficultés scolaires. Enfin la dissociation entre les heures d'enseignement et d'accompagnement aggrave encore les inégalités territoriales : activités culturelles dans les communes riches et pseudo soutien scolaire ou garderie dans les communes pauvres alors que les élèves en difficulté n'ont pas besoin de plus d'école mais d'école autrement.

Pour les personnels ce projet dégrade les conditions de vie et de travail.

L'augmentation de l'amplitude de travail avec une demi-journée de classe supplémentaire signifie plus de fatigue, du temps de transport en plus, des frais de garde d'enfant le mercredi matin. Avec les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) et l'allongement souvent envisagé de la pause méridienne de 1h30 à 2h par les mairies, le temps de présence avec élèves au quotidien et l'heure de fin de service changeront peu. Il y a fort à craindre que les formations, animations et réunions de concertation soient reportées au mercredi après midi ou en nocturne et tout cela sans aucune compensation en terme d'horaire ou de salaire.

« **Passer en force est toujours contre-productif. Il faut arriver à convaincre tous les acteurs du bien-fondé des réformes que nous devons conduire** » déclarait le ministre en octobre.

Prenons-le au mot :

- ▶ bien que ce projet n'a reçu le soutien d'aucune organisation représentative des personnels, et qu'une large majorité de cette représentativité s'y oppose fermement ;
- ▶ bien qu'on nous avait promis concertation, dialogue et « changement de gouvernance », que le mépris c'en était fini ;
- ▶ droit dans ses bottes, le ministre voudrait faire la sourde oreille : les enseignantes et enseignants ne veulent pas de ce projet !

Nous le redisons, le ministre doit le retirer, reporter la réforme et engager une consultation réelle de l'ensemble des personnels concernés.